

Mise au point d'une récolteuse canadienne de cacahouettes

Le succès de l'implantation d'une industrie des cacahouettes dans le Sud de l'Ontario dépend de l'adaptation des méthodes de culture au climat canadien; à ce sujet, l'un des problèmes à résoudre a été le choix d'une récolteuse.

L'arachide est une plante exigeant une longue période de croissance et son fruit, appelé communément cacahouette, ne peut s'engranger qu'avec dix p. cent d'humidité.

Aux États-Unis, les producteurs laissent sécher leurs récoltes dans les champs avant de les engranger; cette méthode ne convient pas au Canada où la saison humide suit immédiatement la fin de la période de croissance.

Il faut donc faire la récolte tout de suite, ce qui pose un autre problème: l'enveloppe de la cacahouette étant très fragile quand elle est encore humide, la récolteuse peut facilement l'endommager.

La récolteuse canadienne

Des travaux menés à la station de recherche du ministère de l'Agriculture de Delhi (Ontario) par M. Peter White, en collaboration avec l'Université de Guelph (Ontario), ont permis de mettre au point un prototype de récolteuse adaptée aux besoins canadiens.

Par la suite, on a fabriqué une version



La récolteuse canadienne permet de récolter les cacahouettes quand elles sont encore humides, sans les endommager.

commerciale de cette récolteuse qui intéresse vivement plusieurs fabricants canadiens.

Conçue pour manipuler les gousses quand elles sont encore fragiles, la récolteuse canadienne ramasse les cacahouettes plus délicatement et avec plus de rapidité.

Une palette s'enfonce dans le sol, sous les racines de la plante, effrite la terre pendant qu'une courroie saisit la tige du plant; les racines et les gousses sont ainsi

séparées du reste de la plante et passent entre des batteurs qui enlèvent la terre adhérent aux gousses.

Une fois séparées du plant, les gousses tombent sur un convoyeur perforé qui les transporte sans délai vers un séchoir solaire ou conventionnel. Le processus de séchage s'effectue à basse température.

Le modèle canadien peut être tiré par un tracteur ou être automoteur et faire la récolte sur un ou sur deux sillons.

Contrôle des gaz d'échappement: coopération canado-américaine

Des chercheurs canadiens et américains collaborent au perfectionnement et à l'évaluation de techniques visant à réduire les gaz d'échappement toxiques émanant des moteurs diesel utilisés pour le matériel d'extraction minière.

Le ministre d'État aux Mines, Mme Judy Erola, a annoncé les détails de ce programme de recherche le 25 mai, à la suite de la signature d'un protocole d'entente par des représentants du Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET) du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministère du Travail de l'Ontario, et du United States Bureau of Mines (USBM).

En vertu de l'entente, un comité consultatif, composé de membres des trois organismes participants, recommandera la mise au point de dispositifs de contrôle, après le stade d'essai en laboratoire, ainsi que des méthodes d'essais sous terre. Il

vérifiera ensuite l'ensemble des résultats.

L'USBM mettra à la disposition des chercheurs un emplacement souterrain pour procéder aux essais, tandis que CANMET fournira le véhicule qui servira aux essais des dispositifs choisis de contrôle des émanations. Le ministère du Travail de l'Ontario parraine la construction d'un tunnel, d'une conception spéciale, dans lequel se feront les essais demandés par le comité consultatif.

Mme Erola a souligné l'importance de ce programme de recherche pour les mineurs canadiens, précisant que le Canada utilise 27 p. cent de tout le matériel à moteur diesel dont on se sert actuellement dans les mines souterraines. Les techniques mises au point par CANMET peuvent éliminer jusqu'à 70 p. cent des émanations nocives, a ajouté Mme Erola.

Les véhicules privés et commerciaux alimentés au carburant diesel pourront, éventuellement, profiter des recherches.

Exportations de gaz naturel

L'Office national de l'énergie a adopté une méthode plus souple pour déterminer les quantités de gaz naturel excédentaire au Canada, qui deviennent ainsi susceptibles d'exportation.

L'Office a décidé d'adopter une formule garantissant que les réserves établies sont suffisantes pour répondre aux besoins canadiens courants et aux exportations prévues pour les 25 prochaines années. Cette formule offre un degré plus réaliste de protection en se fondant sur les exportations réelles.

"Le Canada a la réputation d'être un fournisseur d'énergie très sûr. La nouvelle formule protégera donc les quantités de gaz qui peuvent être exportées en vertu de licences, tout en autorisant la vente, sur d'autres marchés, du gaz qui ne peut être vendu sur un marché particulier", a précisé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde.